



Changement Social Bénin

Point Focal de la Coalition pour une Cour Africaine Efficace

Observateur accrédité auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme

« Monitoring droits humains des législatives de 2023 »

DÉCLARATION DE PRESSE

« Les défis “droits humains” dans le contexte des législatives de 2023 »

Les élections législatives du 08 janvier 2023 tenues sur toute l'étendue du territoire national ont marqué une étape importante dans les soubresauts politiques que connaît le Bénin depuis quelques années. Par ce processus électoral qui a connu son point culminant le 8 janvier 2023, le Bénin peut se féliciter d'avoir accompli une prouesse nationale en répondant favorablement aux recommandations des mécanismes onusiens et africains de protection et de promotion des droits humains, et des organisations internationales¹ relatives aux cycles électoraux précédents pour la participation réelle de toutes les tendances politiques. Cet exploit bien au-delà, constitue une réponse favorable aux plaidoyers des institutions nationales publiques² comme privées à but non lucratif³ activement engagées dans la promotion des droits civils et politiques. C'est donc avec un grand intérêt et une double motivation que Changement Social Bénin, organisation de promotion et de défense des droits humains a, comme de tradition, réitéré sa mission de monitoring à l'occasion des dites élections.

Suivant la pratique institutionnelle, quatre-vingt-cinq (85) points focaux⁴ et qualité moniteurs (trices) droits humains, ont observé suivant une approche

¹ <https://www.ecowas.int/election-presidentielle-du-11-avril-2021-au-benin-declaration-preliminaire-de-la-cedeao/?lang=fr> ; <https://www.francophonie.org/presidentielle-au-benin-declaration-preliminaire-de-la-mission-d'information-et-de-contacts-de-la> ; https://au.int/sw/node/40194?qt-qt_documents_sp=1

² <https://cbdh.bj/blog/2021/04/19/la-declaration-de-la-commission-beninoise-des-droits-de-lhomme-sur-lobserver-et-le-monitoring-des-droits-de-lhomme-durant-le-scrutin-presidentiel-d'avril-2021-au-benin/>

³ <http://vote229.org/2021/04/12/presidentielle-2021-declaration-de-cloture-de-la-plateforme-electorale-des-osc/> ; <https://www.crystal-news.net/election-presidentielle-2021-selon-changement-social-benin/> ; <https://changement-social-benin.org/un-scrutin-en-dephasage-avec-les-droits-humains-par-ricochet-avec-letat-de-droit-et-la-democratie/>

⁴ <https://web.facebook.com/OngCsb/?rdc=1&rdr> ;



Changement Social Bénin

Point Focal de la Coalition pour une Cour Africaine Efficace

Observateur accrédité auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme

« Monitoring droits humains des législatives de 2023 »

dynamique dans les soixante-dix-sept (77) communes le respect au cours du scrutin de six (06) principes structurants les droits subjectifs électoraux convenus et consacrés tant dans les conventions internationales ratifiées par le Bénin que dans la Constitution béninoise de 1990 amendée par la loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019.

Au total, en fin de journée électorale, les moniteurs (trices) ont rapporté trois cent cinquante-quatre (354) situations particulières concernant cinquante-deux (52) communes. D'ores et déjà, il convient sans être alarmiste de relever que, les *principes de liberté de choix et d'égalité et non-discrimination*, ont été fortement renseignés. Suivront, le *principe de transparence*, le *suffrage universel*, la *liberté de mouvement*⁵ et *l'égalité de tous devant le suffrage* renseignés dans des proportions voisines.

La présente déclaration de presse rend compte de manière sommaire des situations de non-respect des droits humains, documentées durant le déroulement des opérations de vote et le dépouillement dans les bureaux de vote objets du monitoring.

1. La liberté de choix à l'épreuve par endroit d'une logistique électorale défailante et d'utilisation d'espaces privés inappropriés

En effet, le vote doit en principe se faire dans un lieu public pour davantage garantir l'expression du choix dans un espace neutre sans influence de convictions religieuses, politiques etc ... Cependant, il a été observé entre autres des postes de vote installés soit devant une boucherie ouverte comme au PV2 à GBANIN/GOGOUNOU, soit dans un lieu de culte comme à la place publique zangbeto vali de Porto-Novo précisément à Dowa dedome ou à Sèhouè dans la

⁵ 7,6%



Changement Social Bénin

Point Focal de la Coalition pour une Cour Africaine Efficace

Observateur accrédité auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme

« Monitoring droits humains des législatives de 2023 »

commune de TOFFO où deux (02) postes de vote ont été installés dans la cour d'une église (Hangar face église catholique de GUEME).

En outre, il a été observé par endroit une logistique électorale au rabais. En effet, le manque d'isoloirs appropriés pour garantir le secret du vote s'est fait sentir au PV2 EPP KAOBAGOU (Kérou). À cela s'ajoute le fait que des postes de vote étaient sans isolement comme au PV3 DEMANOU, PV 2 EPP YADIKPAROU Groupe B à Banikoara, au PV2 École publique SNTN à Parakou, et au PV 02 EPP Thio à Glazoué. Dans certains cas, des isoloirs ont été réalisés avec des tables bancs des écoliers ou du matériel de fortune ne garantissant pas le secret du vote comme c'était le cas à Glazoué (PV 5 EPP AKITIGBO) ou à Boukoubé (PV2 EPP KOUNADOGOU).

2. Les personnes handicapées en proie à une logistique et une ergonomie électorales inadaptées ainsi qu'à une prestation discriminatoire des agents électoraux

À Sèmè-Podji⁶, Bassila⁷, Pehunco⁸, Kandi⁹, Adja-Ouèrè¹⁰, à Ouidah¹¹ etc... des postes de vote observés ont révélé une difficulté apparente des personnes handicapées motrices à accomplir leur devoir citoyen. Lesquelles difficultés n'ont pu rencontrer l'accompagnement professionnel des agents électoraux qui pour le moins sont restés passifs. Pire, à Abomey à l'EPP Dokon arrondissement d'Abokpa, poste de vote 1, un citoyen aveugle s'est vu tout simplement incapable d'accomplir son devoir citoyen face à la passivité des agents électoraux qui s'en expliquent comme suit : « D'après la formation reçue, les personnes handicapées

⁶ PV 01 EPP Podji AGUE, Sèmè kpodji

⁷ PV 01 EPP Bakabaka, Bassila Bakabaka, Bassila

⁸ PV 03 EPP SINAOURAROU, Sinaourarou, Pehunco

⁹ PV 02 EPP ALEKPAE G/A MADINA MADINA, Kandi ; PV 02 EPP MADINA G/B, MADINA, Kandi ; PV 01 CEG 3 KANDI, DAMADI, Kandi.

¹⁰ PV 01 Chèdè, Chèdè tofo, Adja ouere

¹¹ PV 03 École primaire publique de gonnin, Yamadjako, Ouidah



Changement Social Bénin

Point Focal de la Coalition pour une Cour Africaine Efficace

Observateur accrédité auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme

« Monitoring droits humains des législatives de 2023 »

visuelles n'ont pas droit de vote. Ils sont venus ... on leur a interdit de voter...ils n'ont pas droit de voter...Nous avons reçu ici une personne qui n'a pas voté »¹². Par ailleurs, dans les communes susmentionnées par rapport aux personnes handicapées motrices, des agents électoraux ont professionnellement fait preuve de discrimination vis-à-vis des personnes handicapées motrices adaptant la logistique et l'ergonomie électorale par endroit à l'électeur handicapé et par endroit observant passivement ce dernier incapable de surmonter les difficultés physiques. Cette situation par endroit a vu l'expression spontanée de bienveillance de mandataires de partis politiques qui en pareilles circonstances n'ont pas manqué de paraître suspects dans cet élan d'humanité.

4

3- La transparence et l'égalité de tous devant le suffrage par endroit éprouvées

Au poste de vote 3 à Natitingou, collège SION l'urne a été scellée avec du fil électrique. A Glazoué après le passage au poste de vote 2 (EPP Orokoto) d'un quidam identifié superviseur sans autres formes de précision, il a été permis à des votants détenteurs de CIP de personnes supposées empêchées, de pouvoir voter pour ces dernières. Toutes choses ne répondant pas des exigences légales du vote par procuration. Il eut fallu le rappel par notre observateur des exigences de **l'article 78** et suivant du code électoral aux agents en poste afin que la pratique soit arrêtée du moment de sa présence.

Dans l'ensemble, l'interaction efficace de nos superviseurs répartis dans les départements avec les agents de la Police Républicaine a permis des réponses rapides pour les alertes reçues des moniteurs relativement à la sécurité des personnes et des biens pour les cas signalés.

¹² Agent PV 1 EPP Dokon



Change Social Bénin

Point Focal de la Coalition pour une Cour Africaine Efficace

Observateur accrédité auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme

« Monitoring droits humains des législatives de 2023 »

En somme, la logistique et les ressources humaines, le cadre ergonomique, le tout répondant de la responsabilité de l'organe de gestion électorale ressortent comme les principaux défis à relever de façon structurée les années à venir dans la perspective du prochain cycle électoral. La plupart des droits électoraux subjectifs étant étroitement liés à l'efficacité de l'organe de gestion électorale, il s'avère nécessaire pour la République garante desdits droits de s'investir davantage aux cotés de la CENA et des autres institutions de la République impliquées pour que les défis soient relevés.

Change Social Bénin certainement en synergie avec d'autres organisations de la société civile travaillera davantage à accompagner après la mise à disposition de son rapport de monitoring les mois à venir, pour des initiatives publiques sensibles au renforcement des moyens des organes de gestion électorale ainsi que des institutions aux fins.

Fait à Abomey-Calavi, le 09 janvier 2023